

Compte rendu approuvé

Membres du Conseil d'administration présents : Marie-Pascale Avignon-Vernet, Gaëlle Barré, Medhi Benlahcen, Michèle Bloch, Cybèle Bouteiller, Lucien Bruneau, Monique Cerisier ben Guiga, Nicole Galeazzi, Manuel Lestruhaut, Catherine Libeaut, Gérard Martin, François Nicoulaud, Rémi Piet, Patrick Thonneau.

Membres du Conseil d'administration excusés : Djamel Bekkai, Marion Berthoud, Boris Faure, Elisabeth Kervarrec, Sandrine Lemare-Boly.

Membres du Conseil d'administration absents : Bruno Asselin, Benoît Faucheux.

Membre de la Commission nationale des conflits présent : Pierre Avedikian.

Conseillers AFE présents : Fwad Hasnaoui, Marie-Hélène Beye, Anne-Colette Lequet, Bérangère El Anbassi, Jean-Daniel Chaoui, Brigitte Saiz, Christiane Ciccone, Elisabeth Rayer, René Aicardi, Michel Testard, Claude Girault, Dan Brignoli, Martine Vautrin Jedidi, Francine Bougeon-Maassen, Patricia Grillo, Françoise Mensah, Marc Jamin, François Boucher, Chantal Picharles, Philippe Loiseau, Ariella Lauer, Louis Sarrazin, Marc Villard, Claude Chapat, Anne Brunet-Apithy, Hassan Bahsoun, Bertrand Rigot-Muller.

Permanentes présentes : Isabelle Chardonnet, Mélina Frangiadakis.

La séance est ouverte à 14 heures.

1 – Activités du Bureau et du siège

Gérard Martin rappelle qu'une synthèse de l'activité des permanentes et des membres du Bureau national a été adressée aux administrateurs.

Communication

Michèle Bloch insiste sur l'accent porté sur la communication de l'association :

- 1 million de newsletters envoyées chaque mois, entraînant un pic de connexions
- Conception et impression de « Français du monde » : 4 numéros par an. Budget pour un numéro : 6 500 euros. Michèle Bloch félicite la rédactrice en chef du magazine : ce dernier recueille de plus en plus de compliments.
- Sites poussin : 100 à 150 mini-sites hébergés gratuitement sur le site du national seront prochainement mis à la disposition des sections.

Monique Cerisier ben Guiga confirme que la communication est la priorité stratégique de l'association depuis plusieurs années afin d'améliorer sa visibilité. Ce travail porte ses fruits dans la mesure où le siège est de plus en plus sollicité par des partenaires éventuels.

Vie des sections

- **Agadir** : Bérangère El Anbassi prend la parole pour expliquer la situation des établissements MLF et AEFE dont la fusion est annoncée. La section d'Agadir n'a pas

Compte rendu approuvé

suivi la ligne de « Français du monde Maroc » ni du national. Ses membres ont appelé au boycott des réunions mais en tant que Conseillère AFE, Bérangère El Anbassi a voulu assister à ces réunions pour inciter les parents et les enseignants à négocier. Elle fait état d'un blocage complet de la situation.

- **Mali** : Marie-Hélène Beye indique que le lycée français est fermé depuis un mois et le restera jusqu'au 30 avril, ce qui pose des difficultés aux familles. L'argument mis en avant par le Centre de crise est le mauvais résultat de l'établissement aux crashtests. Il est difficile de trouver un point de chute dans d'autres écoles hors Mali et, sur place, les deux autres établissements français ne peuvent absorber tous les élèves. Marie-Hélène Beye remarque que le lycée est devenu une forteresse et que depuis sa fermeture, les enfants ne sont pas plus en sécurité quand ils se réunissent ailleurs dans la ville. Elle déplore que le nouveau directeur du Centre de crise du Quai d'Orsay, Didier Le Bret, soit venu au Mali sans se rendre sur le site du lycée et sans rencontrer les chefs d'îlots. Claudine Lepage signale par ailleurs que l'AEFE finirait par aider financièrement l'école des Lutins qui est dans une situation financière critique qui serait encore aggravée par sa fermeture. Martine Vautrin Jedidi souligne l'influence directe de la politique étrangère de la France sur le quotidien des Français de l'étranger. Elle rappelle que la sécurité extérieure des établissements relève avant tout du pays hôte.
- **Monique Cerisier ben Guiga** rend hommage à l'action des bénévoles de ces sections qui sont confrontées à des situations difficiles. Dans le cas de Bamako, la présidente suggère d'écrire à Laurent Fabius pour dénoncer une sécurité à géométrie variable : une sécurité excessive pour le lycée français et inexistante pour les deux autres établissements homologués.
- **Djibouti** : le Bureau national a convoqué une Assemblée générale le 22 janvier. Un nouveau Bureau a été élu dans des règles acceptables. Le Bureau national a reconnu la section et le Bureau sortis de cette consultation.
- **Munich** : Monique Cerisier ben Guiga regrette vivement que la section de Munich n'ait pas changé ses statuts de manière à permettre aux sénateurs Claudine Lepage et Richard Yung d'en rester membres bien que résidant désormais en France. Le Bureau national désapprouve la décision de la section de Munich. Cybèle Bouteiller et Nicole Galeazzi sont, de façon générale, pour que les sections respectent leurs statuts. Cybèle Bouteiller voudrait trouver une solution acceptable pour tous. Gérard Martin précise que la souplesse est de mise pour ceux qui restent attachés à leur section.

2 - Rapport financier

Gérard Martin observe qu'il y a moins d'écart entre les cotisations payées au siège et le nombre total d'adhérents. Sur 1 080 adhérents recensés fin février, 1 030 sont effectivement cotisants. Michèle Bloch estime qu'il est juste que tout le monde paye une cotisation, quitte à faire une mutualisation au sein de la section.

Compte rendu approuvé

A ce jour, le siège a enregistré 154 cotisations Internet. Le siège prévient immédiatement la section la plus proche dès qu'il y a une adhésion. Le siège conserve 19 euros de cotisation + 1 euro de frais bancaires et reverse à la section la part qui lui revient.

Michèle Bloch ne peut faire un point de trésorerie exhaustif dans la mesure où les comptes de l'exercice 2012 n'ont pas encore été approuvés par le cabinet d'expertise comptable.

Le développement de la communication a un coût (abonnement MailPro : 9 500 euros par an pour un million d'envois mensuels ; maintenance du site : 2 900 euros ; sites poussin : 2 904 euros) mais ces dépenses sont génératrices de recettes en retour (recettes pub : 30 000 euros nets de TVA par an).

Michèle Bloch remercie les sénateurs qui ont tous versé 500 euros par mois pendant l'année électorale. Parmi les députés, trois ont mis en place un virement automatique de 300 euros dont Corinne Narassiguin, que le siège a remboursé dès l'annonce de l'invalidation de son élection.

Pouria Amirshahi et Sergio Coronado veulent faire bénéficier l'association d'une réserve parlementaire, ce que le Bureau national a refusé de crainte que cette aide ponctuelle ne vienne en déduction de la subvention de l'association l'année prochaine.

Marc Villard fait une différence fondamentale sur le principe entre ceux qui contribuent avec leurs deniers personnels au fonctionnement de Français du monde-adfe et ceux qui souhaitent faire transiter de l'argent public par le siège.

Philip Cordery et Axelle Lemaire n'ont pas répondu aux courriers qui leur ont été envoyés. Daphna Poznanski avait fait savoir avant l'invalidation de son élection qu'elle souhaitait verser une contribution directement aux sections de sa circonscription ; à quoi Michèle Bloch avait répondu que ce procédé ne correspondait pas aux besoins et à l'esprit de l'association qui mutualise les aides et les services rendus à toutes les sections.

Jean-Yves Leconte signale que les quatre sénateurs de gauche ont publié sur leurs blogs l'usage de leur réserve parlementaire.

3 - Réforme des bourses scolaires

Michèle Bloch indique qu'elle était à priori hostile à une remise à plat du système des bourses qui avait mis près de 20 ans à affiner ses critères. Elle s'inquiétait aussi d'une réforme faite en période de disette budgétaire, reconnaissant toutefois que le système était peut-être devenu trop complexe et parfois injuste quant aux points de charge et au revenu. Elle a participé aux trois réunions de travail sur la réforme des bourses.

Les trois réunions de la commission nationale des bourses ont permis les avancées suivantes :

- la création d'un quotient minimum à partir duquel une famille obtient une quotité de 100%
- le passage de 0,2 à 0,5 la part de chaque enfant
- pour les familles monoparentales une part familiale de 1,5
- enfant handicapé donnant droit à 0,5 part supplémentaire

Compte rendu approuvé

- prise en compte des tous les enfants effectivement à charge jusqu'à 25 ans
- pour les parents divorcés seules les ressources du demandeur ayant la garde des enfants sont considérés (revenu et pension alimentaire versée par l'ex-conjoint)
- non prise en compte des crédits à la consommation dans le calcul des revenus

Elle note que le TD qui précise l'instruction était arrivé dans les postes mais qu'il était en deçà de l'instruction. Un « dialogue de gestion » visant à faire le lien entre le besoin des différents postes et l'enveloppe budgétaire allouée par Paris, est institué qui se passera entre le Chef de poste et les autorités centrales AEFE et DGM excluant de fait les membres de la Commission locale des bourses (CLB). Après une intervention au niveau du cabinet de la ministre, un 2e TD a suivi qui n'a pas beaucoup changé les choses. Michèle Bloch incite les représentants aux CLB à demander aux postes l'extension de leur droit à consulter les dossiers une semaine avant la réunion de la CLB à cette phase d'évaluation des besoins.

Martine Jedidi signale que les deux points de quotité supposés être déduits seulement dans l'hypothèse où l'enveloppe serait insuffisante, au titre de la « contribution progressive de solidarité », le sont en fait automatiquement. Contradiction entre les textes et l'application.

Pour **Marc Villard**, l'enveloppe des bourses était auparavant calculée en fonction des résultats de l'année antérieure avec un pourcentage appliqué arbitrairement par Paris, alors que maintenant l'enveloppe sera calculée en fonction des besoins réels.

Selon le **sénateur Richard Yung**, les bourses ne baissent pas globalement. L'engagement du gouvernement est très clair. Deux cas difficiles : les pays où il y a des points de charge élevés et les pays où il y a un coût de la vie élevé. Le sénateur Yung invite les Conseillers AFE à se rapprocher des consuls.

Chantal Picharles rappelle que les quotités de bourse des familles ne peuvent pas chuter de plus de 20 points.

Catherine Libeaut observe que les membres des CLB auront un rôle important à jouer dans la définition du plafond mobilier et immobilier. Elle signale qu'une formation sur le sujet aura lieu lors des ateliers en août. **Pour information, la date de l'Assemblée générale a été fixée au 31 août 2013.**

Mehdi Benlahcen note que beaucoup de familles exclues du système de bourses jusqu'à présent vont y rentrer grâce à la réforme, ce qui va leur permettre d'inscrire leurs enfants dans le réseau des lycées français. C'est le cas au Portugal.

Fwad Hasnaoui craint au contraire que les établissements conventionnés n'augmentent leurs frais d'écologie en raison des déscolarisations que le nouveau système entraînera dans certains pays.

Michèle Bloch rappelle que 2013 est une année expérimentale et recommande aux élus de faire remonter très vite les anomalies qu'ils rencontreraient dans leurs circonscriptions.

Compte rendu approuvé

4 - Réforme de la représentation Français à l'étranger

- *L'article 11 du projet de loi*

Monique Cerisier ben Guiga estime que l'article 11 peut signer la mort de l'association.

Le **sénateur Richard Yung** pense qu'il faut trouver une rédaction qui permette aux associations de participer à l'organisation logistique des campagnes.

Pour la **sénatrice Kalliopi Ango Ela**, les associations permettent le renouvellement du personnel politique. Français du monde-adfe constitue un appui technique très important, bien plus que l'appui financier sur des campagnes qui sont des campagnes de proximité. En outre, une politisation de cette élection très locale risquerait de poser des problèmes dans certains pays.

Le **sénateur Jean-Yves Leconte** doit remettre son rapport le 12 mars dans la foulée d'une audition d'Hélène Conway-Mouret à la Commission des Lois. Il explique que les deux projets de loi (prorogation du mandat élus AFE + réforme de la représentation) seront votés dans le même espace de discussion. Dans la foulée, ils passeront à l'Assemblée nationale vers le 8-9 avril. Mais ni le rapporteur ni le chef de file à l'Assemblée nationale ne seront des députés des FE.

Concernant l'article 11, Jean-Yves Leconte plaide pour la transparence de la vie politique, donc le contrôle des comptes de campagne. Il imagine un parti « Français du monde » qui serait contrôlé par la Commission nationale de contrôle des comptes de campagne.

La **sénatrice Claudine Lepage** s'inscrit davantage dans la logique de ses collègues Richard Yung et de Kalliopi Ango Ela pour que Français du monde-adfe continue à jouer le rôle qu'elle a joué précédemment dans les élections AFE. Elle fait savoir que le cabinet d'Hélène Conway-Mouret s'est montré ouvert à un amendement mentionnant « les associations représentatives des Français à l'étranger ». La question de savoir ce qui serait inclus dans « les associations représentatives » est soulevée, tout en sachant qu'actuellement, tout le monde a le droit de présenter sa candidature à cette élection.

Pour **François Nicoullaud**, il est vraiment très important que le Conseil d'administration de Français du monde-adfe et les élus du groupe s'accordent sur une position commune. Il précise que l'article 11 a été introduit à la demande du ministère de l'Intérieur qui essaie de tirer le dispositif des Français de l'étranger vers celui des élections en France.

Trois possibilités :

- Accepter le texte et créer un parti parallèle à l'association : très compliqué ;
- Demander la suppression de cet article mais n'importe quelle entreprise pourrait alors financer des campagnes
- Introduire une phrase du type « ainsi que les associations représentatives des Français de l'étranger » ce qui ouvre la porte à toutes les associations ;

Lucien Bruneau n'est pas favorable à la suppression de l'article car le dispositif permet plus de transparence.

Compte rendu approuvé

Selon **Monique Cerisier ben Guiga**, au contraire, cet article n'introduit aucune transparence. Il exclut les personnes morales du droit de financer les campagnes. L'option qui consiste à créer un parti reviendrait à ne pas être reconnu dans un certain nombre de pays, par exemple en Tunisie.

Michèle Bloch remarque que l'élection à l'AFE est une élection à un tour : pour l'emporter, il faut donc y aller unis comme la gauche l'a toujours fait. Français du monde-adfe est la seule formation qui puisse fédérer des militants, encartés ou non.

Cybèle Bouteiller estime que Français du monde-adfe doit en tout état de cause demeurer une association et en aucun cas devenir un parti politique, sinon elle se verrait dans l'obligation de quitter cette formation.

François Nicoullaud observe qu'une majorité des membres du Conseil d'administration ne sont pas prêts à aller vers une transformation en parti politique. La suppression de l'article, quant à elle, présente des avantages mais aussi des inconvénients : difficulté à le faire passer, problème de moralisation de la vie publique... On retiendrait donc la 3^{ème} hypothèse, mais comment modifier cet article ? L'ajout de « nationales » (« associations nationales représentatives des Français de l'étranger ») ne résout pas tous les problèmes. François Nicoullaud propose que « les personnes morales à caractère économique et commercial » ne puissent financer les campagnes.

Le CA vote sur la proposition d'amendement de Français du monde-adfe selon la formule de François Nicoullaud : « les personnes morales à caractère économique et commerciale ne peuvent participer au financement des campagnes électorales ». Seuls les administrateurs votent.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : unanimité.

Gérard Martin tenant compte de la présence d'élus membres de droit du CA mais sans voix délibérative, demande à titre d'information si, parmi les élus AFE présents, certains s'opposeraient à un tel amendement. **Marc Villard** ne s'oppose pas à une telle formule mais émet des réserves en raison de son imprécision. **Anne Brunet Apithy** regrette que la précision « et à caractère confessionnel » n'ait pas été ajoutée.

Gérard Martin procède au même sondage parmi les élus pour l'ensemble des amendements.

- **Mode d'élection**

L'association est hostile à une élection des conseillers AFE au scrutin indirect. Comment faire pour élire le même jour au scrutin direct les conseillers consulaires et les conseillers AFE ?

Option 1 : **Monique Cerisier ben Guiga** propose un bulletin de vote unique avec un fléchage de certains candidats aux conseils consulaires pour devenir conseillers AFE. C'est un mode de scrutin qui existe en Guyane et dans les arrondissements à Paris.

Compte rendu approuvé

C'est exactement le projet que Marc Villard a soumis au cabinet de la ministre déléguée mais le risque est d'avoir des bulletins de vote très compliqués dans certaines zones. Christiane Ciccone suggère, pour simplifier le bulletin de vote, de mettre un bulletin de vote différent dans chaque consulat.

Option 2 : **François Boucher** propose une double élection avec deux bulletins distincts et deux urnes. **Lucien Bruneau** soutient cette proposition.

Pierre Avedikian insiste sur la nécessité d'arriver à un résultat simple pour les électeurs.

Le **sénateur Jean-Yves Leconte** pense que le double bulletin n'est pas lisible dès lors qu'on lie les élections des conseillers consulaires et des conseillers AFE et qu'il tromperait l'électeur.

Vote du CA : demander le suffrage direct pour les conseillers AFE :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : unanimité.

Vote du CA sur le modèle à retenir : bulletin unique :

Contre : 3

Abstentions : 1

Pour : 12

Parmi les conseillers AFE présents, 3 sont contre le bulletin unique.

- **Nombre de conseillers par circonscription :**

Monique Cerisier ben Guiga fait savoir que le cabinet de la ministre déléguée souhaite une proportionnalité entre la population et le nombre de conseillers consulaires élus, ce qui paraît absurde dans la mesure où les problèmes ne vont pas de pair avec le nombre d'inscrits au consulat. De plus, avoir un trop grand nombre de conseillers consulaires revient à diluer leur responsabilité. A l'inverse, avoir des conseils consulaires composés d'un seul conseiller face au Consul n'a pas de sens.

Pour **Rémi Piet**, avoir un grand nombre d'élus présente l'avantage de permettre à chacun de se spécialiser sur une thématique.

Patricia Grillo, élue AFE pour la circonscription de Bruxelles où la communauté française n'a jamais été aussi importante, est confrontée à de très nombreuses demandes techniques et craint la réduction du nombre de conseillers consulaires.

François Boucher, élu AFE pour la circonscription de Mexico, est partagé car le Mexique ne compte que 15 000 Français mais est très étendu.

Marc Villard souhaiterait faire profiter les circonscriptions « orphelines » (qui n'auront pas de conseils consulaires en l'état actuel du projet de loi) de la réduction du nombre de conseillers consulaires.

Compte rendu approuvé

Le **sénateur Leconte** indique que la préoccupation du cabinet du ministère est le rapport entre le nombre d'inscrits et le nombre de grands électeurs. Pour Monique Cerisier ben Guiga, la qualité de conseiller consulaire et celle de grand électeur devraient être dissociées comme dans le droit commun français.

Vote des membres du CA : Pour ou contre un plancher de 3 conseillers consulaires avec un plafonnement permettant de rester sur le même nombre total de conseillers consulaires (modèle 3/5 ou 3/5/7) ?

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

- **Cumul des mandats**

Catherine Libeaut et **Cybèle Bouteiller** sont pour le non-cumul des mandats. Or, dans le projet de loi, un député peut être également conseiller consulaire. Pour **Anne-Colette Lequet**, il n'est pas judicieux en effet d'accepter un cumul des mandats de député et de conseiller consulaire puisque l'objectif est de mettre un terme de façon générale au cumul des mandats dans le système français.

Le **sénateur Leconte** indique qu'un cumul conseiller consulaire + député est permis par la loi puisque ces fonctions ne relèvent pas de l'exécutif.

Jean-Daniel Chaoui déplore le fait que les futurs conseillers consulaires n'aient qu'un rôle consultatif et n'aient pas les moyens de se déplacer sur le territoire qu'ils représenteront.

5 - Relations avec les partis politiques

Le Parti socialiste souhaiterait procéder avec Français du monde-adfe à des « co-investitures ». La présidente de l'association déclare devant les membres du Conseil d'administration que la co-investiture n'est pas faisable et qu'un dialogue s'instaurera avec les différents partis pour conclure des accords globaux. Dans l'hypothèse où l'article 11 du projet de loi serait amendé, Français du monde-adfe prendra l'initiative d'inviter les partis autour de la table pour trouver les meilleures formules de coopération tout en sachant que l'investiture pour une élection de proximité dépend plus du travail de terrain que de l'appartenance partisane, pour de simples raisons d'efficacité électorale.

Vote du Conseil d'administration sur cette déclaration :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 15

18h30 : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.